



CONVENTION n° 2024_00080

Soutien à la mise en œuvre du plan d'actions 2024 de Laval Mayenne Technopole

ENTRE

LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Représentée par la Présidente du Conseil Régional, Madame Christelle MORANÇAIS
Dûment habilitée à signer la présente convention par la délibération de la Commission permanente
du Conseil Régional en date du 9 février 2024,
Ci-dessous dénommée "la Région"

ET

LAVAL AGGLOMÉRATION

Hôtel Communautaire
1 place du Général Ferrié
CS 60809 - 53008 LAVAL CEDEX
Représentée par son Président, Monsieur Florian BERCAULT, autorisé à signer la présente
convention par délibération du Conseil communautaire,

d'une part.

ET

L'ASSOCIATION LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE

Représentée par son Président, Monsieur Jérôme ALLAIRE,
Dûment habilité à signer la présente convention,
6, rue Léonard de Vinci - B.P. 0102 - 53 001 Laval Cedex
Désignée ci-après " le bénéficiaire "

d'autre part,

- VU** les articles 107 et suivants du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 modifié de la Commission Européenne du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L1611- 4 et L4221-1 et suivants,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024, notamment son programme E102 « Faire de l'innovation un accélérateur de la transition durable de notre économie »,
- VU** la demande d'aide adressée par Laval Mayenne Technopole pour accompagner la mise en œuvre de son programme d'actions en 2024,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 18 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024 et notamment son programme de soutien à l'innovation,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de Laval Agglomération en date du 5 février 2024 attribuant une subvention de 490 000 euros et approuvant la présente convention,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 février 2024 attribuant une subvention de 386 400 euros au bénéfice de Laval Mayenne Technopole et approuvant la présente convention,

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

Comme pour les autres technopoles, l'offre de Laval Mayenne Technopole (LMT) s'organise autour de deux missions principales : l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes (objectifs 2024 : 45 projets incubés - 8 créations) et la contribution au développement d'innovation dans les entreprises existantes (objectif 2024 : 30 entreprises accompagnées). En 2022-23, LMT a par exemple accompagné la Société Bfup Création qui a développé MonuKit, un monument funéraire facile à assembler, réalisé en Bfup, un matériau très résistant et modulable. La qualité de l'accompagnement de LMT a été reconnue par la reconduction du label RETIS (réseau français de 100 structures d'accompagnement de l'innovation) suite à un audit en 2023.

L'année 2023, a également été marquée par la fin de plusieurs projets européens actifs depuis plusieurs années (tel ICARE4FARMS qui a permis de tester des systèmes innovants utilisant l'énergie solaire thermique dans les exploitations agricoles et qui a bénéficié à l'entreprise FengTech (Entrammes), lauréat 2022 du jury Innov'Space du salon international de l'élevage) et le démarrage de nouveaux projets. Par exemple, LMT a été lauréat en 2023 d'un nouveau projet européen Interreg Europe, CEIBOOST, qui permettra d'échanger des bonnes pratiques afin d'améliorer le fonctionnement et la performance de l'économie circulaire grâce au digital. LMT profitant de son expertise, acquise sur les projets européens (plus de 450k€ de recettes émanant de l'Europe), peut ainsi accompagner les entreprises sur les projets innovants liés à la transition écologique.

Le plan d'actions 2024 de Laval Mayenne Technopole (LMT) s'inscrit dans la continuité des actions menées qui font de LMT un acteur important de l'innovation en Mayenne. Il s'inscrit dans la stratégie pluriannuelle 2021-2027 L'année 2024 sera marquée par la montée en puissance des actions autour de l'Intelligence et de la Data, dans le cadre de l'eDIH régional DIVA (programme pour accélérer la transformation numérique des PME), avec une croissance forte du West Data Festival (objectif ambitieux de 4000 participants en 2026). LMT diffuse vers les autres technopoles certains dispositifs (comme Challenge Compétence, qui fait intervenir des étudiants de niveau Bac +3 à +5 pour proposer des idées innovantes à des entreprises volontaires, favorisant ainsi la créativité des étudiants et les rapprochant du monde de l'entreprise). L'équipe est très impliquée dans le Printemps de l'innovation : 7 événements organisés en 2023 en partenariat avec les EPCI. Elle prévoit en 2024 la mise en valeur de l'offre de services pour développer une communauté de 500 membres à 10 ans.

Dans la continuité du soutien apporté par la Région aux technopoles régionales, il est proposé d'attribuer à Laval Mayenne Technopole une subvention de 386 400 € HT pour continuer à soutenir l'innovation en Mayenne. Laval agglomération a prévu d'attribuer 490 000 € à la technopole.

La loi dite NOTRe du 7 août 2015, qui clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques, renforce le rôle de la Région, dorénavant seule habilitée à attribuer certaines aides et dotée de la responsabilité exclusive de la définition sur son territoire, des orientations en matière de développement économique. Ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, peuvent intervenir en complément de la Région et dans le cadre d'une convention de partenariat, au financement de ces aides.

Considérant l'appui que la Région apporte depuis plusieurs années à Laval Mayenne Technopole, le financement que Laval Agglomération souhaite apporter à cette structure s'inscrit bien en complémentarité du soutien régional.

Article 1 - Objet de la convention

- 1.1 La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat entre le bénéficiaire, la Région et Laval Agglomération, ainsi que les conditions d'utilisation des subventions octroyées.

1.2 D'une part, la Région et Laval Agglomération soutiennent des activités qui ne sont pas soumises à un régime d'aide car elles ne sont pas de nature économique ou ont un impact purement local n'affectant pas les échanges entre états membres :

- Les missions de sensibilisation à la création :
 - le soutien aux établissements d'enseignement supérieur ;
- Les missions de pré-incubation pour valider les idées de création :
 - les VISAS, des journées pour définir un projet dont le format a été revu pour le digitaliser,
 - Idenergie destiné aux porteurs de projets de création d'entreprises innovantes au stade de l'idée.
 - L'accompagnement individuel de porteurs de projets (en phase de pré-incubation et d'incubation) qui n'ont pas encore d'activité économique (pas d'offre de biens ou de services sur un marché donné) : activité non facturable, non rentable pour un opérateur économique car le taux de risque et d'échec est élevé au regard de la faible maturité et de la nature innovante des projets accompagnés.
- Le soutien à l'innovation dans les PME (objectif : 20 accompagnements individuels en 2024) :
 - sensibilisation des PME à l'innovation : matinées de l'innovation, contribution aux Trophées La Mayenne Innove (Ouest France), prospection... ;
 - les Challenges Compétences faisant travailler ensemble des étudiants et des entreprises sur une idée d'innovation ;
 - Apollo – coûts de mise au point, de communication et de prospection du programme ; les frais directs du programme sont facturés aux entreprises bénéficiaires ;
 - Diffusion du programme SélanC en Mayenne ;
 - Information et sensibilisation aux outils de soutien à l'innovation (PL2I, Résolutions, ...), la sensibilisation au CIR/CII et à la protection intellectuelle par le référent CIR et, la relation avec la recherche académique et les centres techniques.
- Les programmes collectifs :
 - soutien à la dynamique Frenchtech ;
 - actions d'animation spécifiques sur les filières numérique et agro-alimentaire ;
 - participation à des réunions de réseaux au niveau local, national ou européen afin de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques ;
 - Recherche de partenaires pour des projets au féminin,
- Les actions de communication et de marketing territorial.

1.3 D'autre part, la Région et Laval Agglomération soutiennent des activités qui bénéficient à des acteurs économiques :

- Incubateur pour le démarrage des entreprises,
- les outils de croissance des PME,

- aide aux choix stratégiques et managériaux,
- accompagnement au développement commercial,
- ouverture des marchés internationaux,
- travail sur le financement des startups (haut de bilan)

L'accompagnement individualisé des entreprises offrant des biens ou services sur un marché donné constitue une activité économique soumise soit au règlement UE n° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, soit au régime exempté de notification n°SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023 adopté sur la base du RGEC.

En fonction des caractéristiques de l'entreprise, Laval Mayenne Technopole notifiera une aide de minimis ou une aide en faveur des jeunes pousses.

Le bénéficiaire répercutera l'intégralité de la subvention perçue (au titre du 1.3) au profit des entreprises.

Il appartiendra à Laval Mayenne Technopole :

- D'identifier les entreprises, acteurs économiques pour lesquelles l'accompagnement constitue une aide de minimis ou une aide en faveur des jeunes pousses ;
- De vérifier que le plafond d'aides autorisé par entreprise n'a pas été dépassé avant le début de l'accompagnement : pour l'aide de minimis, 200 000 € sur une période de 3 ans (attestations de minimis à recueillir sur le montant des aides de minimis perçues sur les 2 derniers exercices fiscaux et l'exercice fiscal en cours) ; pour l'aide aux jeunes pousses (petites entreprises non cotées enregistrées depuis un maximum de 5 ans, qui n'ont pas encore distribué de bénéfices et qui ne sont pas issues d'une concentration), le plafond s'élève à 400 000 € (ou 600 000 € en zone c telle que définie par le *décret 2014-758*) (déclaration individuelle à recueillir faisant apparaître le montant des aides aux jeunes pousses déjà perçues sur les 2 derniers exercices fiscaux et l'exercice fiscal en cours).
- De définir le montant de l'aide attribuée à chaque entreprise (valorisation du temps passé par les chargés de mission + prestations externes) ;
- D'informer les entreprises, par écrit, que l'accompagnement est constitutif d'un avantage en nature devant être considéré comme une aide de minimis à déclarer au titre des aides de minimis à percevoir lors des trois exercices à suivre, ou comme une aide aux jeunes pousses à déclarer au titre des aides aux jeunes pousses à percevoir lors des trois exercices à suivre.
- **De fournir à la Région, lors de la demande du solde de la subvention, les formulaires minimis complétés pour l'année antérieure.**

1.4 Enfin, Laval Agglomération soutient les activités de gestion de la pépinière d'entreprises et les projets collaboratifs dans les laboratoires.

1.5 Le bénéficiaire, en acceptant la subvention, s'engage à réaliser l'action définie au paragraphe 1.1. ci-dessus sous sa propre responsabilité en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition.

1.6 La description détaillée du programme d'actions figurant en annexe 1 fait partie intégrante de la présente convention.

Article 2 - Montant de la participation financière des collectivités

- 2.1 Le plan de financement prévisionnel du programme d'actions 2024 du bénéficiaire qui figure en annexe 1 de la présente convention, précise à titre indicatif une estimation chiffrée des différentes actions du bénéficiaire qui sont susceptibles d'évoluer.
- 2.2 Au vu du budget prévisionnel 2024 éligible, la Région attribue au bénéficiaire une subvention d'un montant de 386 400 € sur un montant subventionnable de 1 386 500 € HT.
- 2.3 Au vu du budget prévisionnel 2024 éligible, Laval Agglomération attribue au bénéficiaire une subvention d'un montant global de 490 000 € qui se décompose comme mentionné ci-après :
 - Au titre du fonctionnement et des fonctions support : 186 500 €
 - Au titre de la pépinière : 91 000 €
 - au titre de l'animation des filières : 55 000 €
 - Au titre des actions de pré-incubation, incubation et post incubation : 124 500 €
 - Soutien à l'innovation dans les entreprises : 33 000 €

NB : Laval Agglomération demande le remboursement partiel de l'avance consentie antérieurement pour un montant de 20 000 € sur 2024.

Article 3 - Conditions d'utilisation de la subvention

- 3.1 Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation des objectifs et des activités définis dans la présente convention.
- 3.2 Il s'engage à ne pas employer tout ou partie de la subvention reçue des collectivités, en subventions à d'autres associations, sociétés, organismes ou œuvres (article L1611-4 du CGCT) et à ce que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit.
- 3.3 Il est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action.

Article 4 - Communication

- 4.1 Le bénéficiaire s'engage, à mentionner le soutien financier des collectivités sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication relatif à la subvention, notamment en faisant figurer le logo, et en respectant la charte graphique de chaque collectivité. La charte graphique et le logo de la Région sont sur le site <http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/logos>.

- 4.2 Il s'engage également à faire mention du soutien des collectivités dans ses rapports avec les médias.
- 4.3 La Région et Laval Agglomération devront être informées par le bénéficiaire de toute initiative médiatique ayant trait à l'objet de la subvention allouée. Cette obligation d'information prendra la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable aux Présidents de chaque collectivité les invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire.

Article 5 - Modalités de versement

5.1 La subvention est versée au bénéficiaire par la Région comme suit :

- une avance de 20% à la signature de la convention,
- des acomptes sur justificatifs de dépenses au fur et à mesure de l'exécution sans excéder 80% du montant de l'aide. Un acompte ne pourra être inférieur à 20% du montant de l'aide. Les justificatifs de versement pour un acompte consisteront en la production d'un tableau récapitulatif des dépenses certifiées acquittées par le représentant légal de l'organisme,
- Le solde sur présentation du bilan financier du programme subventionné certifié acquitté par le représentant légal de l'organisme.
- Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation de la collectivité sera réduite au prorata lors du versement du solde de la subvention.

Les dépenses éligibles sont prises en compte à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

5.2 La subvention est versée au bénéficiaire par Laval Agglomération comme suit :

- Versement de 75 % du montant global de la subvention attribuée après signature de la présente convention.
- Versement du solde à partir d'octobre 2024, sur production d'une justification du besoin reposant à la fois sur un état de réalisation intermédiaire et une projection prévisionnelle actualisée des réalisations de l'année en cours.

5.3 Les versements dus par la Région et Laval Agglomération sont effectués sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Article 6 - Modalités de contrôle du service fait :

6.1 Afin de permettre à la Région d'apprécier la réalité et la conformité du service fait, le bénéficiaire est tenu de produire un rapport technique.

6.2 Ce document est à joindre à la demande de versement du solde. A défaut, la demande de solde ne pourra pas être examinée par les services de la Région.

Article 7 – Obligations du bénéficiaire

7.1 Le bénéficiaire devra apporter à la Région ainsi qu'à Laval Agglomération les éléments relatifs :

- aux modifications apportées à ses statuts, dès lors qu'elles sont adoptées par son Assemblée générale,
- à la liste des membres de son Conseil d'administration,
- à la liste de ses effectifs,
- au bilan des actions définies en annexe 1 au 31 décembre 2024,
- aux bilans et comptes de résultats de l'année 2024, certifiés par un Commissaire aux Comptes,

Le bilan des actions du bénéficiaire devra comporter :

- un bilan quantitatif et qualitatif de ses actions,
- la liste nominative des entreprises ayant bénéficié de services de conseil en innovation, dans le cadre du régime de minimis ou du régime d'aide aux jeunes pousses, ainsi que le montant d'aide publique correspondant.

7.2 Le bénéficiaire s'engage à relayer auprès des PME qu'il accompagne les informations sur les dispositifs et actions mis en œuvre par la Région et Laval Agglomération à leur profit.

7.3 Par le biais de ses personnels membres du RDI, le bénéficiaire s'engage à relayer, participer et appuyer les actions portées par la cellule d'animation du RDI dans le cadre de ses missions.

Article 8 - Modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention

8.1 Les collectivités peuvent procéder à tout contrôle ou investigation qu'elles jugent utiles, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elles, pour s'assurer du respect des engagements par le bénéficiaire.

Les collectivités se réservent le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action subventionnée.

8.2 Le bénéficiaire s'engage, pour l'exécution de l'article précédent, à donner au personnel de la Région et de Laval Agglomération ainsi qu'aux personnes mandatées par elles un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme bénéficiaire.

8.3 Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Région et à Laval Agglomération une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

8.4 Il est tenu de présenter à la Région dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006. Ce compte rendu financier, issu du compte de résultat du bénéficiaire, est présenté sous la forme d'un tableau des charges et des produits affectés à l'action subventionnée.

Ce compte rendu est impérativement accompagné de deux annexes comprenant respectivement :

- **un commentaire sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action,**
- **une information qualitative décrivant, notamment, la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet.**

8.5 Il accepte que la Région et Laval Agglomération puissent contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de 4 ans à compter du paiement du solde de la subvention par les collectivités.

8.6 Par ailleurs, et en application de l'article L4313-2 du CGCT, toute association ou organisme ayant bénéficié au cours de l'année N d'une subvention d'investissement ou de fonctionnement supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % de son budget devra fournir à la Région au cours de l'année N+1 et en tout état de cause avant le 1er juillet, le bilan certifié conforme de l'exercice écoulé. Il en est de même des organismes ayant bénéficié au cours de l'exercice, d'une garantie d'emprunt.

Article 9 - Durée de la convention

9.1 La convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de 24 mois. Cette durée inclut le délai de réalisation du projet, ainsi que le délai maximum de 6 mois pour fournir les pièces justificatives nécessaires au versement de l'aide. Le non-respect de ces délais entraîne l'annulation partielle ou totale de l'aide.

9.2 Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 4 ans à compter du paiement du solde de l'aide par les collectivités.

Article 10 - Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 11 - Résiliation de la convention

11.1 En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, chaque collectivité se réserve le droit, après mise en demeure notifiée par

lettre recommandée à l'autre signataire restée infructueuse pendant 30 jours, de résilier la présente convention.

11.2 La convention peut également être résiliée d'un commun accord.

Article 12 - Modalités de remboursement de la subvention

12.1 En cas de non-respect des obligations contractuelles, chaque collectivité se réserve le droit de demander sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

12.2 S'il est établi que le bénéficiaire poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles le bénéficiaire la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la Région procède au retrait de cette subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, et enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire. Le retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

La décision de retrait sera communiquée au représentant de l'Etat dans le département du siège du bénéficiaire et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant au financement du bénéficiaire.

Article 13 - Litiges

13.1. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

13.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

Article 14 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention,
- l'annexe 1 (plan d'actions 2024)
- l'annexe 2 (plan de financement prévisionnel)
- l'annexe 3 (Indicateurs)

Fait à Nantes, le.....

en trois exemplaires

Pour Laval Agglomération
Le Président

Pour la Région Pays de la Loire
La Présidente

Florian BERCAULT

Christelle MORANÇAIS

Pour l'Association Laval Mayenne Technopole
Le Président

Jérôme ALLAIRE

Annexe 1 – Plan d'actions 2024



Demande de subvention 2024

31/08/2023

NOM ou RAISON SOCIALE : Association LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE

FORME JURIDIQUE : Association loi 1901, créée en

1996. **ADRESSE** : 6, rue Léonard de Vinci BP0102 53001 LAVAL

Cedex **N° SIRET** : 41381226400013

N° NAF : 913 E

PRESIDENT : Jérôme Allaire

DIRECTEUR : Christian Travier

COORDONNEES : - Tél : **02 43 46 75 00**

- Fax : **02 43 49 75 70**

- Adresse électronique : [Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.](#)

EFFECTIF : 15

	2021	2022
Total bilan	1 122 605	1 450 439
Total produits d'exploitation	1 478 673	1 640 417
Résultat net comptable	2 862	91 643
Fonds propres	159 594	251 237

Valeurs mobilières de placement	0	0
Trésorerie disponible	469 506	693 883
Dettes à court terme	364 826	422 767
Créances à court terme	620 710	730 982

Table des matières

1. Introduction	3
2. Rappel des Missions de Laval Mayenne Technopole	4
3. Soutien à la création d'entreprises innovantes	5
3.1. Sensibilisation à la création	5
3.1.1. Les Entrepreneuriales	5
3.1.2. Soutien aux établissements pour l'entrepreneuriat étudiant	5
3.2. L'accompagnement des entrepreneurs	5
3.2.1. VISA by LMT.....	6
3.2.2. Idenergie pour lancer sa startup.....	7
3.2.3. UP! by LMT pour développer sa startup	8
3.2.4. Un accompagnement collectif pour compléter le dispositif	9
3.2.5. L'entrepreneuriat féminin	10
3.2.6. Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs	10
3.2.7. Les outils de croissance	11
3.2.8. Startup studio.....	12
3.3. Héberger le lancement des entreprises : la pépinière d'entreprises	12
4. Soutien à l'innovation dans les PME.....	13
4.1. Sensibiliser à l'innovation	13
4.2. Initier l'innovation : les Challenges Compétences	13
4.3. Valider l'Innovation : le programme Apollo.....	14
4.4. Développer l'innovation : le programme SelanC	14
4.5. Innover en collaborant avec les laboratoires et en protégeant sa PI	14
4.6. Collaborer avec les startups: le programme Mission Exploration	15
4.7. Animer la réflexion sur l'innovation : l'outil Futur 915.....	15
4.8. Accompagnement Data et IA (DIVA)	15
4.9. Autres programmes	16
5. Programmes collectifs	16
5.1. Animation de la filière numérique.....	16
5.1.1. Participation au pilotage de l'action Frenchtech	17
5.1.2. WEST DATA FESTIVAL.....	17
5.1.3. Industrie Culturelle et Créative (projet Européen Videomuse)	18
5.1.4. Le numérique modifie les façons de travailler (projet Européen CODIL).....	19
5.2. Animation de la filière agro-alimentaire	19
5.2.1. Le numérique au service de l'économie circulaire (projet Européen CEIBOOST) 19	
5.3. Projets collaboratifs dans les laboratoires.....	20
5.4. Réseaux.....	20
6. Communication et Marketing Territorial	21
7. Gestion de l'association.....	21
8. Budget 2024.....	23
9. Demande budgétaire.....	23

Demande budgétaire 2024

1. Introduction

La demande de financement aux collectivités publiques pour Laval Mayenne Technopole est commune aux deux financeurs principaux que sont Laval Agglomération et la Région des Pays de la Loire.

Le plan d'action 2024 s'inscrit dans la continuité des actions qui font depuis des années de LMT un acteur incontournable de l'innovation en Mayenne.

L'année 2022 a été marquée par l'élection en octobre d'un nouveau président, Jérôme Allaire, vice-président de Laval Agglomération. L'année 2023, en cours a aussi été marquée par la fin de plusieurs projets européens actifs depuis plusieurs années (4HCREAT, AT-VIRTUAL, ICARE4FARMS) et le démarrage de nouveaux projets (DIVA, CEI-BOOST, VIDEOMUSE, CODIL) qui vont orienter l'activité pendant les années à venir. 2023 a aussi vu la reconduction du label Technopole de RETIS suite à un audit. En 2023, LMT a aussi été contrôlée par la cour des comptes régionale. Le rapport final disponible sans doute fin 2023 sera présenté au CA en 2024 et rendu public ensuite.

Pour rappel, les orientations stratégiques pour la période 2021-2027 sont les suivantes:

1. Favoriser les coopérations locales et régionales

- Meilleure efficacité de l'action (complémentarité des compétences, synergies,
- Coopération renforcée avec les autres technopoles (offres communes, échanges de compétences, coordination d'actions, harmonisation des programmes) et les autres acteurs (Pôles, CCI, etc...)
- Interaction renforcée avec la politique régionale
- Impliquer les communautés de communes de la Mayenne (gouvernance, financement, actions)

2. Renforcer le numérique

- Augmenter les compétences numériques internes des salariés
 - Se former
 - Se doter d'outils
 - Automatiser les services
- Augmenter les services sur le numérique pour les entreprises
 - Digitalisation des PME (plan d'action IA, DIH, West Data Festival, projets européens)
 - Outils pour les startups (formations, aide à l'intégration d'outils)

3. Faire évoluer le modèle économique de LMT

- Mieux équilibrer les différentes sources de financements : subventions, appels à projets et prestations

4. Explorer les modes alternatifs d'accompagnement

- Créer un startup studio,

- Susciter l'intrapreneuriat,
- Prendre des participations dans les projets
- Gestion de projets délégués (projets européens, projets collaboratifs)
- Etudes amont pour les entreprises et collectivités
-

Ces nouvelles orientations guident les choix d'actions au quotidien. Les actions principales pour 2024 sont :

- La montée en puissance des actions autour de l'Intelligence et de la Data, dans le cadre de l'eDIH régional DIVA, avec une croissance forte et un nouveau modèle économique du West Data Festival
- La poursuite du lancement d'un startup studio, mais aussi un travail renforcé sur le sourcing et l'accélération commerciale des projets incubés, et une nouvelle orientation deeptech dans le cadre du PUI Predict
- La montée en charge des projets européens Videomuse, CEI-BOOST et CODIL.
- La mise en œuvre de la nouvelle approche de service pour les adhérents suite à l'étude menée en 2023.
- Le renforcement des relations avec les communautés de communes de la Mayenne.

Les actions et éléments nouveaux sont notés en bleu dans le texte ci-dessous.

2. Rappel des Missions de Laval Mayenne Technopole

Laval Mayenne Technopole est une association créée en 1996 pour permettre au Département de la Mayenne de se doter d'une activité centrée sur la technologie et l'innovation et donc faire évoluer l'image rurale et industrielle du département.

Les actions de LMT se concentrent sur deux cibles pour atteindre cet objectif de développement économique qui lui a été assigné par ses fondateurs :

- Les porteurs de projets et les jeunes entreprises innovantes : Avec plus de 200 entreprises innovantes créées depuis sa fondation, LMT prépare la Mayenne de demain. Pour alimenter en permanence le flux de création d'entreprises puis leur croissance, LMT a développé et mis en œuvre plusieurs programmes qui vont de la sensibilisation, au soutien à la croissance en passant par la validation, l'incubation, la commercialisation et l'internationalisation.
- Les PME qui veulent innover : venir en soutien aux PME traditionnelles établies permet de renforcer le dynamisme et donc l'emploi existant, car il serait insuffisant de vouloir centrer les efforts seulement sur la création d'entreprises nouvelles. Là aussi, plusieurs programmes permettent d'atteindre les objectifs pour- suivis.

Au-delà de ces programmes d'action de soutien individuel aux porteurs de projets et aux entreprises, LMT conduit aussi des programmes collectifs qui concernent ces deux cibles. Ceux-ci sont principalement :

- L'animation des filières numérique et agro-alimentaire
- Les projets de recherche collaboratifs, qui incluent aussi dans ce cas la cible des laboratoires de recherche

LMT grâce à ses actions menées en coopération avec les autres acteurs du développement économique mayennais et régionaux, participe au rayonnement de la Mayenne et à son attractivité, ce qui est aussi une de ses missions.

Le programme d'action pour 2024, est présenté dans les pages suivantes en suivant la logique décrite ci-dessus.

3. Soutien à la création d'entreprises innovantes

Laval Mayenne Technopole œuvre dans le sens de favoriser la création d'entreprises innovantes sur le territoire de la Mayenne et pour diffuser une culture de l'entrepreneuriat auprès des établissements d'enseignement supérieur et de leurs étudiants.

3.1. Sensibilisation à la création

3.1.1. Les Entrepreneuriales

Les Entrepreneuriales sont une action régionale portée par le Réseau Entreprendre destinée à sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat. Laval Mayenne Technopole participe à cette action au travers des moments suivants :

- Représentation de la Mayenne au Comité régional
- Participation à la soirée dating, à la soirée de lancement, et à la soirée de remise des prix
- Animation de soirées de formation
- Coaching d'une équipe

3.1.2. Soutien aux établissements pour l'entrepreneuriat étudiant

En 2020, LMT a signé une convention avec l'ESTACA qui inclut une action renforcée pour accompagner les ingénieurs porteurs de projets. Au-delà de l'accompagnement des étudiants ayant des projets de création, LMT accompagne aussi les étudiants de la Junior Entreprise dans leurs relations avec les PME locales.

Par ailleurs, LMT collabore avec le programme PEPITE de l'université. PEPITE accompagnera les étudiants du campus de Laval ayant des projets avec le soutien de LMT, qui prendra le relais pour les projets relevant de l'innovation.

Dans le cadre du PUI Predict fraîchement accepté, le lien avec l'Université va se renforcer et les actions sur l'entrepreneuriat vont se densifier.

La nouvelle direction de l'ESIEA arrivée courant 2022 souhaite aussi développer l'entrepreneuriat étudiant. Des échanges seront poursuivis en 2024 pour envisager une collaboration à ce sujet.

Un hackathon sera organisé en 2024 dans le cadre du West Data Festival, ce qui permettra peut-être de détecter des projets ou des étudiants motivés.

En 2022, nous avons travaillé sur un programme d'accompagnement des entrepreneurs mineurs (collégiens et lycéens). Nous souhaiterions mettre en place un accompagnement pour cette cible sous forme de bootcamps pendant les vacances scolaires. Nous cherchons à rentrer dans un projet européen sur le sujet pour dégager de nouveaux moyens financiers et travailler avec des partenaires.

3.2. L'accompagnement des entrepreneurs

Nos programmes d'accompagnement couvrent tout le spectre de la création d'entreprise innovante depuis l'idée jusqu'aux 5 ans de l'entreprise. Pour chaque startup, des objectifs sont définis avec l'entrepreneur suivant 4 axes majeurs : client, produit/service, équipe, finances-juridique. En fonction des objectifs atteints, la startup peut alors passer à un stade supérieur dans l'accompagnement.

Avant d'accompagner, il s'agit de détecter et d'attirer des potentiels projets d'entreprises innovantes. Pour attirer des candidatures, LMT s'appuie d'une part sur le réseau des partenaires de la création en Mayenne (membres de J'entreprends en Mayenne), sur le bouche à oreille des entrepreneurs qui ont été accompagnés, et aussi sur sa communication. Celle-ci repose sur plusieurs canaux, et utilise en particulier le « content marketing », c'est-à-dire de la création de contenu à valeur qui sert à affirmer un positionnement de référence sur le sujet : publication d'articles (Newsletter « Un pas dans l'inconnu », de livres blancs (64 outils indispensables pour lancer votre startup, 9 attitudes à adopter pour entreprendre), présence sur les réseaux sociaux, chaîne youtube Innover et Réussir avec notamment des portraits d'entrepreneurs, etc.. Des présences régulières à Paris dans les locaux de M'Paris sont aussi organisées pour rencontrer des entrepreneurs parisiens et les convaincre de s'installer en Mayenne.

En 2024, nous devons renforcer la prospection de projets afin d'augmenter un peu le flux de projets entrant qui a eu plutôt tendance à diminuer en 2023.

Un effort nouveau sera fait dans le cadre du PUI Predict pour la détection de projets académiques. Une nouvelle ressource humaine devrait être recrutée dans ce cadre. Les détails du fonctionnement du PUI seront définis au Q4 2023 et il est donc encore un peu tôt pour être plus spécifique sur cette action.

Une attention particulière est portée aux projets à impact prenant en compte et / ou essayant de solutionner les problèmes posés par la transition climatique.

Les objectifs de ces actions destinées à alimenter l'incubateur sont :

- 100+ contacts
- 30 projets étudiés (Visa)
- 10 projets soumis à l'entrée en incubation

Une fois captés, ces entrepreneurs se voient proposer un des 3 programmes d'accompagnement suivant leur niveau de maturité.



3.2.1. VISA by LMT

Ce programme a été complètement digitalisé pendant le confinement de 2020. Initialement proposé comme un accompagnement en présentiel sur 3 jours pour une cohorte de 8 entrepreneurs, ce programme est maintenant une formation en ligne (vidéos et trames de travail), entrecoupée

d'entretiens individuels avec un coach LMT. Un des avantages de cette nouvelle formule est qu'il est possible de démarrer un accompagnement à n'importe quelle période de l'année.

Nous proposons cet accompagnement pour l'entrepreneur au stade de l'idée pour travailler les aspects suivants :

Axe équipe	Axe clients	Axe produit / ser-vice	Axe finances
Devenir entrepreneur	Connaitre son client	Réaliser et tester son MVP	Réfléchir sur le business model
Gérer ses ressources	Connaitre son marché	Analyser la concurrence	
Savoir s'entourer		Trouver sa différenciation	
Présenter son projet			

Pour cela, l'entrepreneur est accompagné par un coach startup. En plus des échanges téléphoniques ou par e-mail, il est prévu des points réguliers, en moyenne 1,5h tous les 10 jours. L'entrepreneur a également accès à une plateforme de ressources en ligne, conçue par L'incubateur LMT, contenant 25 vidéos/podcasts, 12 outils et 19 références. Ce parcours dure entre 2,5 et 3 mois. A la fin de ce programme, l'entrepreneur aura défini son marché-cible, la problématique qu'il souhaite résoudre et sa proposition de valeur. Il aura analysé ses concurrents et trouvé sa différenciation. Il aura réalisé et testé un MVP. Il aura commencé à réfléchir sur les coûts liés à son projet et au business model associé.

Le premier objectif est de valider ou non l'idée et de décider de la suite à donner au projet. Le deuxième objectif est que le porteur de projet puisse pitcher son projet de startup de façon claire et argumentée, et qu'il ait un dossier clair de présentation de son projet.

3.2.2. Idenergie pour lancer sa startup

Une fois que le projet est validé, que nous pouvons raisonnablement constater qu'il existe un marché, que l'entrepreneur décide de lancer sa startup, nous lui proposons le programme Idenergie pour l'accompagner. La condition pour cela est que le projet innovant conduise à la création d'une entreprise à ambition à minima nationale, voire internationale, et qu'il soit générateur de valeur ajoutée et créateur d'emplois. L'entrepreneur peut avoir déjà créé sa startup, ou la créer pendant le parcours. Ensemble, nous travaillons sur les aspects suivants :

Axe équipe	Axe clients	Axe produit / ser-vice	Axe finances-juridique
Mieux se connaître et interagir avec les autres	Accélérer les tests clients	Effectuer des tests produit	Trouver son business model
Créer son équipe	Développer sa base de données prospects	Trouver des fournisseurs	Travailler son businessplan
Structurer son équipe	Développer la communication autour de sa marque, son produit	Finaliser le produit	Trouver des financements pour lancer sa startup
		Travailler sur la stratégie de propriété intellectuelle	Rédiger les statuts de la startup

		Rédiger les contrats (partenaires, etc.) clients,
--	--	---

L'accompagnement se déroule comme suit :

- 1 accompagnement par 1 coach startup dédié pour faire le suivi personnalisé
- des rendez-vous ponctuels avec les autres coachs startup LMT suivant les besoins
- 1 comité stratégique mensuel avec les coachs startup LMT : ce comité définit avec l'entrepreneur les objectifs à atteindre
- 1 rendez-vous hebdomadaire ou mensuel avec un partenaire et/ou prestataire pertinent pour le projet (juriste, entrepreneur, financeur, agence webmarketing, etc.), suivant les besoins
- 1 accès à une toolbox digitale créée par L'incubateur LMT, contenant des outils et des ressources
- Participation aux ateliers et événements organisés par L'incubateur LMT

Ce parcours dure entre 5 et 6 mois. A la fin de ce programme, l'entrepreneur aura trouvé son *product-solution fit* et son *Minimum Viable Business (MVB)*. L'objectif est qu'il puisse lancer sa startup en délivrant son premier produit à son premier client, et en ayant obtenu ses premiers financements.

Le programme Idenergie n'est pas un passage obligé et dépend de la maturité du projet au niveau du Visa. Environ 5 à 7 projets devraient suivre le programme.

3.2.3. UP! by LMT pour développer sa startup

La startup est lancée ! Il s'agit maintenant de sécuriser son développement et sa croissance. Pour cela, nous proposons à l'entrepreneur de l'accompagner dans le programme UP! by LMT principalement sur les aspects suivants :

Axe équipe	Axe clients	Axe produit / ser-vice	Axe finances-juridique
Augmenter le nombre de salariés	Augmenter les ventes	Développer une V2 du produit	Lever des fonds
Devenir un véritable chef d'entreprise	Développer son marché	Développer sa gamme de produits	
	Faire ses premiers pas à l'international		

L'accompagnement s'effectue essentiellement sur les 3 formats suivants :

- **UP! Coaching** : l'entrepreneur bénéficie d'un accompagnement personnalisé avec un coach startup avec lequel il conviendra des rendez-vous hebdomadaires. Il sera également accompagné par un comité stratégique, composé de coach startups, d'entrepreneurs du réseau, ou d'acteurs majeurs de l'écosystème.
- **UP! Connect** : pour que la startup grandisse il faut la connecter aux différents écosystèmes. Des ateliers et événements privés sont organisés pour mettre l'entrepreneur en relation avec de futurs clients (business meetings), fournisseurs, partenaires ou encore financeurs. Il est également fortement invité à participer aux événements des partenaires tels que les sessions de formation d'Initiative Mayenne, ou les soirées club d'affaires de la CCI de la Mayenne et des autres réseaux d'entrepreneurs.
- **UP! Academy** : pour acquérir de nouvelles compétences, l'entrepreneur participe à au moins 4 formations essentielles (bootcamps ou workshops) pour qu'il développe sa startup suivant les 4 axes de l'accompagnement.

Ce parcours dure entre 18 et 24 mois. A la fin de ce programme, l'entrepreneur aura trouvé son product-market fit. Il aura intégré des réseaux de chefs d'entreprise et élargi son réseau d'affaires. Il aura également développé sa gamme de produits, son marché, et commencera à avoir une

entreprise rentable. Il aura recruté ses premiers salariés. Il sera un mentor pour les jeunes entrepreneurs qui rejoignent l'incubateur.

La convention est signée pour 5 ans. A partir de la troisième année, l'accompagnement est allégé, mais demeure, en particulier sur les questions de croissance et de levée de fonds (voir plus loin).

Les startups les plus prometteuses peuvent se voir octroyer une aide financière allant jusqu'à maximum 20 k€ (programme PEPITE). Pour cela, elles devront avoir atteint un certain nombre d'objectifs et se présenter devant un comité d'engagement. Cette enveloppe financière sera principalement utilisée pour renforcer un point stratégique à fort impact.

Un partenariat a été conclu avec DRAPER University en Californie. Il est prévu d'envoyer si l'intérêt est exprimé un entrepreneur suivre le parcours de formation de cette organisation. Cet entrepreneur est sélectionné lors d'un comité d'engagement.

Il est rappelé ici, que le financement de l'incubateur est fléché. Les budgets sont demandés par rapport au volume de projets acceptés. Pour chaque projet les dépenses s'étalent sur 2 ans et s'effectuent à un rythme dépendant de l'avancement du projet et pas totalement prévisible. La seule façon possible de gérer est donc de budgéter dès la première année la somme correspondant à l'enveloppe moyenne engagée, et de mettre sur un fonds dédié les sommes non dépensées dans l'année. Chaque année ce fonds est soit augmenté soit diminué suivant que le rythme de consommation des projets nouveaux et des projets déjà présents dans l'incubateur. Cette façon de faire permet d'assurer qu'en tout état de cause les engagements pris vis-à-vis d'un incubé pourront être honorés.

Des échanges seront maintenus avec Atlanpole dans le cadre de la convention liée à l'incubateur régional et [du PUI Predict](#). Une interaction avec les autres technopoles sera aussi recherchée pour un échange des meilleures pratiques.

En 2019, LMT s'est associé au consortium mené par Atlanpole pour répondre à l'appel d'offres national « French Tech Seed ». Atlanpole ayant remporté cet appel d'offres pour 2 ans, celui-ci permet de labéliser des projets Deeptech, afin d'obtenir un investissement en obligation de la part de bpifrance. LMT fait partie du comité de labélisation. Nous ne savons pas si ce dispositif sera reconduit.

En 2020, LMT a participé au consortium mené par Atlanpole pour répondre à l'appel à projets Deeptech de bpifrance. [Ce programme sera poursuivi au travers du PUI Predict](#).

En 2021, LMT a aussi répondu à l'appel d'offres Frenchtech Tremplin pour accompagner des porteurs de projets issus des minorités défavorisées. LMT a été renouvelé en 2022 et a candidaté à nouveau pour 2024 et donc accompagnera des projets en 2024, si elle est retenue. Ce programme est piloté au niveau régional par La French Tech Nantes.

Par ailleurs la participation aux activités des réseaux et initiatives au niveau départemental (J'Entreprends en Mayenne, Initiative Mayenne, RDI 53, associations professionnelles, ...), régional (RDI, Startwest, ...), national (RETIS, France Angel, Afic, France Digitale...) et international (EBN ...) continuera. Les relations avec les écosystèmes nantais et parisiens seront poursuivies.

3.2.4. Un accompagnement collectif pour compléter le dispositif

Pour compléter l'accompagnement individuel, nous organisons régulièrement des événements pour favoriser le partage d'expérience entre startups, le networking et des ateliers sur des thématiques précises animés par des experts.

3.2.4.1. Les petits déjeuners Wake UP !

Une fois par mois, les incubés sont invités à se rencontrer autour d'un petit déjeuner ou d'un afterwork. L'objectif est d'une part, qu'ils puissent partager leur expérience, mais aussi échanger sur des compétences, des contacts, des bonnes pratiques.

3.2.4.2. Les rencontres mentoring de l'incubateur

Nous invitons également les startups à rencontrer des entrepreneurs plus expérimentés. Ces événements peuvent se traduire par des visites d'entreprise, des dîners ou tout simplement une après-midi d'échanges. Ces retours d'expérience par un entrepreneur passé par les mêmes phases qu'eux leur permettent d'éviter des erreurs inutiles dans leurs parcours, mais également de se projeter sur les prochaines échéances.

Depuis 2022, le maire de Laval, qui a fondé lui-même une startup fait partie des mentors régulièrement invité. Il intervient alors avec une double casquette, maire de Laval et Président de Laval Agglomération et ancien fondateur de startup.

Un accompagnement par un coach certifié est aussi proposé à tout entrepreneur entrant dans l'incubateur. 6 séances par entrepreneurs sont proposées à ceux qui le souhaitent.

3.2.4.3. Les ateliers thématiques animés par des experts

Nous organisons aussi des ateliers sur différentes thématiques pour apporter aux entrepreneurs des compétences techniques pratiques. Ces ateliers sont animés par les partenaires de L'incubateur LMT. Les sujets sont variés, tels que le financement de l'innovation, la communication non verbale ou les contrats commerciaux.

3.2.4.4. Les formations

Des formations plus longues (1 à 3 journées) sont aussi organisées 2 à 3 fois par an. Elles comprennent généralement un suivi individuel par le formateur pour implémenter l'apprentissage dans la situation particulière de l'entreprise.

3.2.5. L'entrepreneuriat féminin

Depuis plusieurs années, LMT est aussi en charge de la promotion de l'entrepreneuriat au féminin en relation avec des partenaires comme la Fédération Les Premières ([Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.](#)) ou EBN.

Par ailleurs, nous sommes actifs pour essayer de rentrer dans un projet européen sur le sujet.

3.2.6. Le programme Erasmus pour jeunes entrepreneurs

Le programme *Erasmus pour jeunes entrepreneurs* est un programme d'échanges trans-frontaliers qui permet aux futurs entrepreneurs européens d'acquérir les compétences requises pour créer et/ou gérer une entreprise en Europe. Les nouveaux entrepreneurs se voient offrir la possibilité d'acquérir ou d'échanger des connaissances et des idées entrepreneuriales avec un entrepreneur

expérimenté, auprès duquel ils séjourneront pendant une période pouvant aller de 1 à 6 mois. L'entrepreneur d'accueil bénéficie quant à lui d'un regard neuf sur son entreprise. C'est également l'occasion pour lui de coopérer avec des partenaires étrangers ou d'en savoir plus sur de nouveaux marchés. Cette action permet donc aussi d'aider les entrepreneurs mayennais établis en leur proposant d'accueillir un jeune entrepreneur.

Depuis 2012, Laval Mayenne Technopole est l'organisme intermédiaire pour l'ouest de la France pour ce programme. A ce titre, nous aidons le jeune entrepreneur à trouver une entreprise hôte dans le pays d'accueil de son choix, l'accompagnons dans ses démarches, et gérons pour le compte de la Commission Européenne la bourse qui lui est allouée pour financer son séjour (entre 500 et 1 100 €/mois en fonction du pays d'accueil).

Nous avons été reconduits dans ce programme en 2022 pour une durée de 4 ans.

En plus de l'expérience acquise auprès d'un mentor européen, le jeune entrepreneur peut également profiter de ce programme pour étudier et accéder à de nouveaux marchés et établir des partenariats internationaux avec des entreprises situées à l'étranger.

En tant qu'incubée à LMT, toute startup peut bénéficier des services de Laval Mayenne Technopole, et donc aussi du programme *Erasmus pour jeunes entrepreneurs*.

3.2.7. Les outils de croissance

Une fois lancées (produit ou service développé, premiers clients trouvés), les startups doivent enclencher une dynamique de croissance. Cette dynamique met en jeu des questions principalement d'ordre commerciales, de développement international, de stratégie, de management et de moyens financiers. Réussir ces phases en trouvant les ressources pour y parvenir est un challenge très important pour les start-ups et un enjeu fort pour le territoire. En effet, s'il est relativement facile de créer une entreprise innovante, le cap difficile est celui de la troisième ou quatrième année. Passer ce cap avec succès nécessite un accompagnement.

Dans le cadre de sa labélisation CEEI décernée par EBN début 2015, suite à l'audit fin 2014 et renouvelée en 2022, LMT propose depuis cette époque un accompagnement sur ces sujets aux startups les plus prometteuses. Suite à la réorganisation du parcours d'accompagnement faite en 2019, cette phase correspond à la deuxième partie de l'incubation (année 3 à 5). Le fait d'avoir prolongé la convention d'incubation à 5 ans, permet de gérer sans autre formalités les phases autrefois appelées incubation et post- incubation.

Ces outils de soutien à la croissance développés au cours du temps couvrent les domaines suivants :

- La stratégie et le management
- Le commercial incluant de façon significative le développement international, en particulier au travers de nos contacts dans les projets européens et de notre participation à EBN. Des événements de rencontres avec des donneurs d'ordres sont aussi organisés.
- Les ressources financières et en particulier les ressources de haut de bilan. Afin de provoquer les rencontres avec les investisseurs et de rythmer le planning des levées de fonds pour donner des échéances aux entrepreneurs, les journées dédiées aux rencontres avec les investisseurs sont très importantes. LMT est active dans 2 de ces journées :
 - o LA.venture organisée en partenariat avec KPMG à Laval en fin d'année. [En 2024, une deuxième rencontre sera organisée pour la première fois à Paris pour les projets les plus prometteurs.](#)
 - o Startwest organisé au printemps à Nantes avec tous les acteurs Retis de l'Ouest.

Suite à la création mi-2018 du Village by CA, une association avec 3 cofondateurs (le Crédit Agricole, Laval Mayenne Technopole et Laval Economie), certaines startups y sont intégrées pour soutenir leur croissance et bénéficier du réseau du Crédit Agricole et des apports des partenaires du Village. LMT participe à la gestion de ce dispositif, et à l'accompagnement des startups qui y sont intégrées.

En 2024, au travers du réseau RETIS, LMT souhaite accentuer le soutien commercial aux entreprises les plus avancées de l'incubateur en les connectant aux différents écosystèmes d'entreprises des autres technopoles.

3.2.8. Startup studio

LMT a démarré le travail de création d'un startup studio pour incuber des idées afin de les valider avant de rechercher un entrepreneur pour les mener à bien.

En 2023, LMT a creusé les différents aspects du fonctionnement d'un studio. 2024 devrait permettre de tester au travers d'un cas réel une approche pragmatique pour valider le modèle et développer plus finement les process.

Le startup studio sera une société qui sera créée dès que les fonds seront réunis et les principes de fonctionnement établis. L'idée est que LMT ait une participation minoritaire dans ce studio.

3.3. Héberger le lancement des entreprises : la pépinière d'entreprises

LMT gère pour le compte de Laval Agglomération la pépinière d'entreprises innovantes qui accueillent les jeunes entreprises. Le travail est essentiellement un travail de gestion.

- Gestion des prestataires
- Gestion informatique
- Accueil
- Suivi des travaux d'entretien et de maintenance
- Gestion financière
- Gestion des arrivées et départs

Les entreprises payent leur loyer à Laval Agglomération. LMT perçoit les charges en re- facturant au réel les charges payées (eau, électricité, gaz, ménage, internet, téléphone, poste, maintenance diverses). Cette refacturation vaut pour les mètres carrés loués et un prorata des mètres carrés communs.

Le seul service qui n'est pas facturé est l'hôtesse d'accueil. Il est cependant impossible de faire un suivi du partage de son temps entre les différentes sociétés pour leur déclarer une aide de minimis. L'hôtesse d'accueil travaille aussi une grosse fraction de son temps pour LMT. A ce stade, il n'y a pas lieu de considérer que les entreprises sont aidées par LMT pour ce qui concerne la pépinière.

Hormis l'offre de bureaux à louer, la pépinière dispose d'un espace de bureaux partagés loués à la place (7 places actuellement disponibles et 5 supplémentaires qui peuvent être ouvertes si nécessaire). Ceci permet aux porteurs de projets de démarrer leur entreprise à moindre coût.

Le taux de remplissage est quasiment à son maximum, mais de grosses entreprises vont arriver en fin de leurs séjours et il faut donc continuer la prospection. En 2024, la communication sera accentuée sur le sujet.

Par ailleurs, LMT loue aussi les salles de réunion à des entreprises extérieures à la pépinière pour compléter les revenus de ce dispositif.

4. Soutien à l'innovation dans les PME

Les PME du département constituent l'essentiel des entreprises, car la Mayenne est peu dotée en Grands comptes et ETI. Ce sont aussi les entreprises les moins pourvues en stratégie d'innovation et en compétence pour le faire. Le tissu de ces PME est principalement constitué d'entreprises de production plutôt traditionnelles et dynamiques. Elles sont pour la plupart conscientes des besoins d'innover, mais sont assez peu outillées pour le faire. LMT a donc développé une série de programmes pour répondre aux besoins de ces entreprises.

4.1. Sensibiliser à l'innovation

LMT mène régulièrement des actions de sensibilisation, qui prennent les formes suivantes :

- Les Matinées de l'innovation et les Webinaires de l'innovation sur des sujets importants liés à l'innovation, avec plusieurs interventions d'experts et des témoins entrepreneurs. 1 événement par mois est organisé.
- LMT a décidé d'abandonner l'organisation d'Inov'dia à Laval car cette manifestation s'essouffait et avec la montée en puissance du West Data Festival, nous n'avons plus les ressources humaines suffisantes. Nous resterons en soutien à La Roche sur Yon qui continuera à l'organiser sur son territoire.
- LMT est un membre partenaire actif des Trophées La Mayenne Innove organisés par Ouest-France qui mettent en valeur chaque année les meilleures innovations mayennaises.
- Prospection : LMT prospecte régulièrement les entreprises pour leur proposer les programmes de soutien à l'innovation et écouter leurs besoins. Ce sont autant d'occasions de sensibiliser à l'innovation.
- Un travail important de refonte du parcours d'adhésion à LMT et de l'offre de services a été mené en 2023. Cette nouvelle approche sera utilisée en 2024 et devrait amener une augmentation du nombre d'adhérents et donc potentiellement du nombre d'entreprises à accompagner.
- Une approche systématique des différentes communautés de communes sera menée en rencontrant les élus dans l'objectif de renforcer la présence de LMT sur chaque territoire.

4.2. Initier l'innovation : les Challenges Compétences

Le challenge Compétence sera à nouveau organisé avec les écoles partantes. Il permettra la mobilisation d'une vingtaine d'étudiants et de 5 entreprises.

Ce programme unique (inventé par LMT et Arts et Métiers Paristech, il y a plus de 10 ans) permet à des étudiants niveau Bac+3 à Bac+5 d'être formés à la créativité, puis de proposer leurs idées aux entreprises participantes. Les entreprises ne peuvent donner de sujets de travail, car le challenge n'est pas un stage ni un projet tutoré. Le challenge dure une semaine et est intégré au cursus de l'établissement. Les étudiants travaillent par équipe de 4.

LMT assure la gestion complète de ce programme, depuis la mise au point du processus, la communication, le recrutement des entreprises, et la formation des étudiants. Une plateforme de suivi du programme a été développée (www.challenge-competences.fr).

Ce programme très innovant est un véritable succès pour les établissements et leur permet de rencontrer de nouvelles entreprises, de former leurs étudiants à la créativité, de favoriser le placement de leurs étudiants en stage (les entreprises prennent souvent un des étudiants ayant participé au challenge en stage).

Ce programme a été transféré au Mans en 2020 et à la Rochelle en 2021. Il a aussi été intégré à la plateforme régionale Frenchfab challenge <https://frenchfabchallenge.fr/> en 2021. Nous continuerons à le promouvoir pour qu'il soit adopté par d'autres organismes.

Par ailleurs, LMT assiste l'ENSAM dans la réalisation de son French Fab Challenge appelé Mayam.

4.3. Valider l'Innovation : le programme Apollo

Un programme de validation de projets d'innovation dérivé du programme IDFactory pour les startups a été mis au point en 2016, testé et validé. Ce programme est une prestation d'environ 10 jours répartis sur une période de 4 à 6 mois qui permet à une PME d'associer ses salariés et ses clients à une démarche suivant une méthodologie très structurée qui permet de valider une piste d'innovation, de trouver de nouveaux modèles d'affaires, de trouver de nouvelles cibles de clientèles.

En 2024, LMT propose d'accompagner 4 entreprises ou organisations au travers du programme Apollo. Une prestation plus courte pour faire comprendre l'approche et donner envie est aussi proposée, ainsi que des adaptations sur mesure pour répondre au mieux aux demandes des entreprises.

4.4. Développer l'innovation : le programme SelanC

Le programme SelanC permet grâce à un accompagnement et un suivi de développer un projet d'innovation dans une entreprise en s'appuyant sur un cadre demandeur d'emploi. Une nouvelle phase de ce programme a démarré en 2021 avec toutes les technopoles régionales, la région et Pôle Emploi. Les demandeurs d'emploi suivent une formation diplômante avec Polytech Nantes.

4.5. Innover en collaborant avec les laboratoires et en protégeant sa PI

En 2018, la Région a lancé une série de nouvelles mesures de soutien à l'innovation, après une concertation avec les acteurs de terrain. La Région a souhaité mobiliser les technopoles pour une partie de ces mesures. LMT est donc active de façon significative sur les sujets suivants :

- Sensibilisation au CIR : le CIR est sous-utilisé en Région Pays de la Loire, alors qu'il constitue une des plus importantes sources de financement de l'innovation. LMT a mis en place avec le soutien de la Région un correspondant CIR.
- Sensibilisation à la PI : la propriété industrielle est souvent une mesure de l'innovation. Beaucoup de croyances erronées circulent dans les entreprises à ce sujet. Une meilleure information permettrait aux entreprises de mieux exploiter leurs innovations. En particulier le suivi plus systématique des entreprises ayant des brevets pourrait générer de nouvelles opportunités d'innovations. De la même façon que pour le CIR, un référent PI est présent dans les technopoles, en complément des agents régionaux de l'INPI.
- Relation avec la recherche académique et les centres techniques : les entreprises ignorent souvent les ressources disponibles en région en matière de technologies innovantes. Le référent relations académiques oriente les entreprises vers les meilleurs partenaires et aussi informe mieux les entreprises des dispositifs existants pour favoriser ce genre de collaboration. Il aide les entreprises à formaliser leur relation avec les laboratoires dans le cadre de projets collaboratifs par exemple. La promotion des dispositifs CIFRE et stage financés par la Région est aussi faite (programme Exp'R).
- Promotion du programme Résolutions piloté par l'Agence Régionale, pour résoudre des problématiques techniques rencontrées par les PME.

Suite au départ de Floortje De Vink en 2022, cette mission a été confiée à l'équipe du pôle Propulseur et à Valérie Moreau pour la relation avec les laboratoires. [Dans le cadre du PUI, il est](#)

envisagé une embauche d'une personne à temps plein, dédiée à la relation avec les laboratoires tant sous l'angle de l'entrepreneuriat que celui de la valorisation et des projets collaboratifs.

4.6. Collaborer avec les startups: le programme Mission Ex-ploration

Lors d'Inov'dia 2018, LMT avait développé une offre d'Open Innovation pour identifier des startups ayant des offres pouvant intéresser les grandes entreprises. Cette offre ayant connue du succès, elle a été formalisée sous le nom de Mission Exploration pour être proposée en lien ou non avec Inov'dia. Il s'agit d'aider l'entreprise à formaliser son besoin, détecter ensuite au niveau national des startups pouvant y répondre, et organiser la sélection et la rencontre avec l'entreprise.

Ce programme a été transféré au CRI de la Roche sur Yon, et à la technopole de Castres.

De façon plus légère, il est proposé aux grandes entreprises membres de LMT de rencontrer les startups incubées qui les intéressent.

4.7. Animer la réflexion sur l'innovation : l'outil Futur 915

En 2018, une chargée de mission (Charlotte Duval) s'est formée à la technique d'animation Lego Serious Play. Cette technique permet aujourd'hui de proposer aux entreprises une offre d'animation de séminaire de réflexion stratégique, basés sur cet outil. Cette offre a été baptisée Futur915. Des séances découvertes sont régulièrement proposées.

4.8. Accompagnement Data et IA (DIVA)

Après un long travail de préparation, le programme DIVA d'accompagnement des entreprises sur le sujet de l'IA et de la data a démarré en 2023. Une salariée dédiée à ce programme (Céline Girault) a été recrutée.

LMT est membre de la Core Team de pilotage, et est en charge de coordonner les actions sur la Mayenne. LMT qui est aussi en charge de l'organisation du West Data Festival, joue un rôle majeur dans la visibilité du programme en Pays de la Loire et plus largement dans l'Ouest.

Hormis l'organisation d'événements sur le sujet, l'activité consiste à prospecter les entreprises sur ce sujet spécifique, détecter des projets et accompagner les entreprises dans leur réalisation.

4.9. Autres programmes

Des offres d'accompagnement ou d'intervention sur mesure sont aussi proposées pour des entreprises qui ont des besoins qui ne peuvent être à 100% couverts par les programmes ci-dessus. Exemples d'interventions : animation de séances de créativité, accompagnement à la définition du triptyque Vision, Mission, Ambition, études d'opportunité, repenser son modèle d'affaires, SoFactory, pour aider les entreprises à créer des Spin-off.

5. Programmes collectifs

Au-delà des programmes d'accompagnement individuels, il est important aussi de s'intéresser aux dynamiques collectives. LMT mène plusieurs programmes collectifs, d'animation des filières et d'accompagnement des projets collaboratifs.

5.1. Animation de la filière numérique

LMT est chargée d'animer la filière numérique en Mayenne, au-delà de la seule thématique de la Réalité Virtuelle. Les missions de cette animation sont :

- Fédérer et animer la communauté numérique au sens large : spécialistes et utilisateurs
- Former et informer les membres de la communauté
- Détecter des projets et des collaborations entre acteurs
- Susciter des nouveaux projets et des nouvelles initiatives issues de la rencontre et du partage
- Faire rayonner Laval au sein de la communauté numérique française
- Interagir avec les autres réseaux numériques ligériens
- Organiser des événements et recenser les événements organisés par tous les acteurs du Département.
- Accompagner les entreprises du numérique dans leur développement
- Favoriser l'emploi dans le secteur du numérique
- Porter la communauté French Tech Laval

Cette action est menée avec tous les acteurs du département (Clarté, CCI, Laval Virtual). Le programme d'action reflète les missions décrites ci-dessus et se décompose en 5 types d'activités :

- Organiser des événements : Ces événements revêtent des natures différentes pour toucher des cibles différentes, et ont des objectifs différents : sensibilisation, échanges entre participants de la communauté, présentation de projets, formation à des compétences de base, partage au sein de groupes d'intérêt, ...etc... Certains événements sont organisés avec d'autres organismes.
- Accompagner les entreprises et acteurs du numérique dans leurs projets : cette activité essentielle pour le développement de la communauté recouvre les actions suivantes :
 - o connaître les acteurs
 - o être à l'écoute des besoins,
 - o apporter des réponses ponctuelles,
 - o mettre en relation les acteurs entre eux
 - o aider les acteurs à monter leurs projets
- Communiquer à l'intérieur et autour de la filière. Cette activité regroupe des actions aussi variées que :
 - o Diffuser une newsletter mensuelle comprenant le calendrier des événements, la diffusion des appels à projets et autres concours, les annonces de recherche et d'offres d'emploi, etc...
 - o Participer à la vie de la filière numérique régionale en échangeant avec les autres réseaux et en participant à certains événements comme le Web2day
 - o Faire reconnaître à l'échelle nationale le dynamisme de la filière locale
 - o Développer des relations avec d'autres écosystèmes numériques dans le monde et en particulier en Europe, au travers de projets européens
 - o Communiquer auprès des médias locaux et nationaux
- Développer des projets spécifiques au bénéfice de la filière : en fonction des besoins exprimés, des opportunités issues des rencontres, des projets seront développés au bénéfice de la filière. Plusieurs projets européens vont dans ce sens (DIVA, [VideoMuse](#), [CODIL](#), [CEIBOOST](#)).
- Favoriser l'emploi numérique : en partenariat avec les acteurs de l'emploi, LMT participe activement à la dynamisation de l'emploi numérique, en récoltant les offres et les demandes, en participant à l'organisation des événements « stage- dating » et « RV de l'emploi ».

5.1.1. Participation au pilotage de l'action Frenchtech

En 2022, l'écosystème numérique de Laval a été reconduit pour la labélisation Frenchtech Communauté. L'animation est portée par LMT. Cette animation consiste à assurer le suivi administratif et financier, organiser les réunions du board, assurer la relation avec la capitale Frenchtech (Nantes) et avec la French tech nationale, gérer le site internet <https://Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.>

En 2023, un dossier a été déposé au FT Community Fund pour la création d'un showroom des acteurs de la RV au LVC. Un financement a été obtenu et ce projet sera mis en place en 2024.

5.1.2. WEST DATA FESTIVAL

Le West Data Festival est le rendez-vous annuel des professionnels pour découvrir, tester, apprendre et échanger autour de la gestion des données et l'intelligence artificielle (IA). L'événement a été créé en 2019 par Laval Mayenne Technopole afin de sensibiliser les entreprises à ces sujets. Dès la 1ère édition, le West Data Festival a été imaginé comme un moment d'échanges de bonnes pratiques, un temps privilégié pour les entreprises, afin de comprendre les enjeux liés à l'utilisation des données. Ce festival permet de rencontrer des experts, de se former à l'utilisation des données, de tester des solutions et d'échanger autour des données. Depuis 5 ans et malgré la crise sanitaire le WestData Festival connaît une croissance exponentielle en termes de participation et développe sa notoriété. L'objectif est de poursuivre pendant au moins 3 ans cette croissance pour atteindre 4000 participants en 2026.

En 2023, le WDF est devenu l'évènement annuel du Digital European Hub DIVA. Pour atteindre l'objectif de croissance visé, le West Data Festival aborde en 2024 une nouvelle phase, en devenant une plateforme événementielle. LMT est l'organisateur mais propose à des partenaires institutionnels et privés d'organiser leurs propres évènements sous leur nom sous l'ombrelle du West Data Festival. Cette approche doit permettre si elle fonctionne de démultiplier la visibilité et la portée du WDF.

Au programme :

- Des conférences d'experts pour inspirer
- Des conférences thématiques pour comprendre ce que l'IA et la data apportent à aux entreprises et au secteur d'activité
- Des témoignages et retours d'expériences sur la mise en place de projets impactants
- Des démos pour tester des solutions disponibles sur le marché à déployer dans les entreprises
- Des ateliers pratiques pour s'immerger dans le monde de l'intelligence artificielle
- Des formations d'une ou deux journées pour approfondir le sujet de l'intelligence artificielle et des données pour son entreprise
- Des soirées ouvertes au grand public avec des spectacles, des conférences, des débats, pour aborder l'impact de l'intelligence artificielle dans notre société de façon ludique
- Un concours pour décerner un trophée sur la meilleure application d'IA dans une PME
- Un hackathon pour impliquer les étudiants
- Une réunion des DIH travaillant sur le sujet IA/data

Pour 2024, les thématiques abordées sont Data et Sport, Marketing et une journée plus générale où tous les sujets seront abordés.

Après une année 2023 qui a réuni 1000 participants, l'objectif pour 2024 est d'atteindre 1600 participants professionnels. Le West Data Festival est organisé à L'Esplanade Mayenne de Laval.

5.1.3. Industrie Culturelle et Créative (projet Européen Videomuse)

LMT est aussi actif dans la filière des industries culturelles et créatives et plus particulièrement celles liées au numérique s'appuyant sur les technologies de l'image.

En 2023, LMT a obtenu un nouveau projet collaboratif européen : VideoMuse.

Ce projet qui comprend des partenaires espagnols et irlandais, a pour objectif de créer la première plateforme européenne de clips vidéos musicaux NFT. Le NFT permet une meilleure reconnaissance des divers artistes participants à la réalisation du clip.

LMT est chargé de la réalisation de deux clips intégrant les technologies de Réalité Virtuelle et Intelligence artificielle.

5.1.4. Le numérique modifie les façons de travailler (projet Européen CODIL)

En 2023, LMT a obtenu un nouveau projet européen Interreg Europe : CODIL.

Ce projet comprend des partenaires Slovènes, Irlandais, Finlandais, Roumains et Espagnols.

L'objectif est d'échanger des bonnes pratiques afin d'améliorer l'accompagnement des nouvelles entreprises à fort besoin de talents et qui travaillent souvent à distance et de façon nomade. Le projet permettra d'évaluer les nouvelles solutions d'accueil, de formation, de services d'innovation et de soutien pour attirer les startups et entreprises établies ayant cette façon de travailler.

5.2. Animation de la filière agro-alimentaire

Le département de la Mayenne est historiquement un département agricole et agroalimentaire. Pendant les dernières années LMT a mené les actions suivantes :

- Animation de l'association nationale (dont le siège est à la technopole) EHEDG, qui s'attache à favoriser le développement des process hygiéniques innovants. Organisation d'événements, participation au CFIA de Rennes.
- Rencontre régulière et accompagnement des entreprises du secteur agro- alimentaire.
- En partenariat avec l'IUT de Laval, organisation du Challenge compétence pour les entreprises de la filière (jusqu'en 2021)
- Animation du projet européen ICARE4FARMS qui s'est terminé fin 2023.

En 2023, Nicolas Chomel chargé d'affaires sur cette thématique depuis plus de 20 ans est parti en retraite. L'accompagnement des projets d'innovations de la filière sera bien sûr poursuivi, mais l'animation de l'association EHDG sera reprise par les membres de l'association. Aucune action spécifique ne sera menée tant que d'autres projets et leurs financements ne seront pas obtenus.

Une réflexion d'élargir le périmètre de cette filière est à conduire. Les sujets liés à l'environnement, la transition climatique et la RSE pourraient constituer une thématique d'intérêt à fédérer. La réflexion sur ce sujet pourra démarrer à l'occasion du projet CEI- BOOST ci-dessous.

5.2.1. Le numérique au service de l'économie circulaire (projet Européen CEIBOOST)

En 2023, LMT a obtenu un nouveau projet européen Interreg Europe : CEIBOOST.

Ce projet comprend des partenaires Finlandais, Suédois, Roumains, Bulgares, Grecs, Espagnols, Portugais, Lituaniens.

L'objectif est d'échanger des bonnes pratiques afin d'améliorer le fonctionnement et la performance de l'économie circulaire grâce au digital. Ce projet permettra donc d'identifier les acteurs de l'économie circulaire, de les fédérer et de les accompagner dans leur développement au travers de l'usage des outils numériques.

Ce projet à l'interface avec la filière numérique sera l'occasion de faire un état des lieux des dynamiques en présence sur le territoire sur ce sujet.

5.3. Projets collaboratifs dans les laboratoires

Dans le cadre du SLESRI, LMT coanime avec le Conseil départemental et Laval Agglomération le groupe de travail sur les sujets des Grands projets collaboratifs de recherche.

Outre le soutien au montage de projets collaboratifs de recherche qui est la principale action de ce dispositif, LMT soutient aussi l'organisation par les laboratoires de colloques et conférences.

Une demande de financement a été faite en 2023 auprès de l'agglomération et du département pour financer un appel à projets collaboratifs entre les laboratoires du campus. Celui-ci sera animé par LMT (sessions de créativité, accompagnement des labos, organisation du jury, suivi des projets).

Dans le cadre du PUI Prédicte, un travail plus approfondi d'étude des sujets de recherche à valoriser sera amorcé.

5.4. Réseaux

Un des rôles de Laval Mayenne Technopole est de participer aux actions de réseaux pour y représenter les intérêts des entreprises innovantes du territoire et garder un contact étroit avec les acteurs du développement économique et du monde scientifique. Les principaux réseaux auxquels nous participons sont les suivants :

Mayenne

- J'entreprends en Mayenne : Participation à la Grande Aventure d'entreprendre, participation au CA et au bureau
- Initiative Mayenne : Participation au conseil d'administration,
- réseaux institutionnels d'entreprises : MEDEF, Club d'entreprises locaux, JeuneChambre Economique, CJD, CPME, Réseau entreprendre, EDC
- Mayenne International
- Développeurs économiques des communautés de communes
- Le ZOOM : culture scientifique et technique, participation au CA et au bureau
- IUT : participation au conseil d'établissement
- Clarté et Laval Virtual : participation au CAPays de

la Loire

- RDI et RDE Pays de la Loire : animation du groupe RDI53 au côté de l'animateur régional, participation au CA du RDI
- pôles de compétitivité Images et Réseaux, Valorial, EMC2, ID4CAR, Atlanpole bio-thérapies, S2E2, Plastipolis
- Réseau des technopoles ligériennes et association Ouest-BIC Technopoles
- Atlantic 2.0, ADN Ouest

France et international

- EBN, RETIS : membre actif, [membre du CA de RETIS](#)
- EHEDG France : membre de l'association
- réseaux de réalité virtuelle : XFRV, Euro-VR, Laval Virtual
- Hub Europe régional
- France Digitale

LMT entretient de très nombreuses relations avec des laboratoires de recherche, des centres techniques, des établissements d'enseignement, afin de favoriser les coopérations avec des entreprises sur des projets d'innovations.

Une cartographie des contacts internationaux est maintenue régulièrement à jour.

En étant présent et actif dans ces nombreux réseaux, LMT participe à la promotion du département au niveau régional, national et international.

LMT entretient des relations étroites et collabore avec les autres technopoles régionales.

6. Communication et Marketing Territorial

La communication intervient en support des autres actions de LMT pour les faire connaître. Le marketing territorial est une mission en soi de LMT pour faire rayonner en France et à l'international les savoir-faire de l'innovation mayennaise (Extrait des statuts : « Cette Association s'inscrit dans la continuité des technopoles créées à travers le monde depuis les années 60. Elle partage avec les autres technopoles françaises rassemblées dans l'association RETIS, les objectifs de développement d'un territoire à partir de l'innovation, en assurant les missions de mise en réseau des compétences, création et développement d'entreprises innovantes et promotion du territoire »).

Les actions récurrentes sur le sujet sont :

- Mises à jour régulières du site internet.
- Réalisation du bilan d'activités
- Présence importante sur les réseaux sociaux
- Relations presse
- Présence au salon Laval Virtual
- Extension continue des partenariats : de nouveaux partenariats sont recherchés pour étendre les possibilités d'action de LMT et offrir plus de services aux entreprises.
- Travail de communication et de partenariats sur les projets
- Développement de la chaîne Youtube « Innover et Réussir » lancée fin 2017
- Production de contenu de valeur (livres blancs, Newsletter) dans une stratégie d'inbound marketing.

Les retombées média des actions de communication de LMT (plus d'une centaine par an) participent au rayonnement et à la promotion de la Mayenne.

7. Gestion de l'association

Toutes les actions opérationnelles ne seraient pas possibles sans assurer les fonctions supports de gestion : finances, RH, gestion de l'association (adhérents, CA, AG), informatique, gestion des locaux et des équipements).

Un CRM a été lancé en 2022. Des actions d'amélioration continues sont conduites. [D'autres outils numériques seront travaillés en 2024 \(modernisation du système informatique, facture et signature numérique\).](#)

8. Budget 2024

Le budget 2024 est construit dans la continuité des budgets des deux années précédentes.

Le budget est présenté de la même façon que les années précédentes pour pouvoir comparer. Les recettes et dépenses sont organisées en plusieurs sections :

- Fonctionnement et fonctions supports : cette section regroupe les dépenses de fonctionnement, et les dépenses liées aux missions générales de LMT qui ne sont pas affectables sur les programmes (par ex : tout le temps passé dans les relations avec l'environnement et les réunions institutionnelles)
- Pépinière : cette section regroupe toutes les activités liées à l'immobilier : pépinière.
- Animation des filières : cette section regroupe tous les programmes d'animation des filières numériques et agro-alimentaires, et les événements de sensibilisation
- Soutien à la création d'entreprises : cette section sous-divisée en 3 pour couvrir les 3 phases de l'accompagnement : pré-incubation, incubation, post-incubation.
- Soutien à l'innovation dans les entreprises : regroupe les actions de soutien à l'innovation.

9. Demande budgétaire

La demande 2024 aux collectivités est identique à celle de 2023, soit :

- Laval Agglomération : 490k€
- Région : 386,4 k€

Annexe 2 : Budget 2024

04/09/2023
Budget 2024



DEPENSES	Budget 2022 HT	Réalisé 2022 HT	Budget 2023 HT (convention Agglo-Région)	Budget 2023 AG 2023 HT	Budget 2024 HT	RECETTES	Budget 2022 HT	Réalisé 2022 HT	Budget 2023 HT (convention Agglo-Région)	Budget 2023 AG 2023 HT	Budget 2024 HT
Fonctionnement et fonctions support						Fonctionnement et fonctions supports					
Personnel						Personnel					
- Salaires	100 050 €	146 277 €	142 500 €	126 500 €	130 000 €	- Remboursement charges de personnel (I.J. maternité, aides...)	10 000 €	20 527 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
- Formation	10 000 €	2 329 €	10 000 €	10 000 €	8 000 €	- Remboursement formations	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €
Fonctionnement						Subventions non affectées					
- Déplacements, missions et réceptions	15 000 €	15 106 €	15 000 €	15 000 €	25 000 €	- Conseil Régional	21 000 €	33 608 €	37 000 €	37 000 €	64 000 €
- Consommables et télécommunications	24 000 €	22 796 €	24 000 €	29 000 €	30 000 €	- Laval Agglomération	185 000 €	191 000 €	185 000 €	185 000 €	186 500 €
- Loyers, entretien, assurances	38 000 €	35 882 €	39 000 €	39 000 €	40 000 €	- Conseil Départemental					
- Support informatique	7 000 €	10 357 €	7 000 €	10 000 €	10 000 €	- Ventilation des subventions sur programmes					
Frais divers						Recettes diverses					
- Honoraires (comptabilité, conseil juridique, RH)	22 000 €	19 537 €	22 000 €	22 000 €	30 000 €	- Cotisations Adhérents	55 000 €	99 003 €	60 000 €	60 000 €	69 000 €
- Autres charges (charges exceptionnelles,...)	2 000 €	27 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	- Produits exceptionnels					
- Amortissements	9 000 €	4 857 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	- Subvention d'investissement virée au résultat					
- Provisions/Perdes	2 000 €	38 343 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	- Reprises sur provisions	500 €	46 098 €	25 000 €	22 000 €	5 000 €
- Charges financières et services bancaires	1 000 €	1 381 €	1 000 €	1 000 €	1 500 €	- Produits financiers			500 €	500 €	500 €
- Impôts et taxes diverses (hors TVA)	1 450 €	629 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	- Crédit d'impôt					
- Prorata de TVA non déductible LMT	15 000 €	20 396 €	20 000 €	20 000 €	30 000 €						
Communication et relations avec l'écosystème											
- Communication LMT	18 000 €	11 288 €	18 000 €	13 000 €	15 000 €	- Formations facturées					
- Cotisations payées à des organismes	4 500 €	4 881 €	4 500 €	4 500 €	5 000 €	- Prestations de service et produits divers	35 000 €	35 741 €	15 000 €	15 000 €	20 000 €
Divers											
- Organisations de formations											
- Prestations diverses											
- Montage programmes européens	5 000 €	2 915 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €						
Sous-total Fonctionnement et support	274 000 €	337 011 €	321 500 €	308 500 €	343 000 €	Sous-total Fonctionnement et support	310 500 €	451 193 €	351 500 €	348 500 €	373 000 €
Gestion Pépinière (hors financement Région)						Gestion Pépinière (hors financement Région)					
Salaires						Facturation de charges aux entreprises					
- Prestataires gestion et informatique	28 000 €	22 776 €	28 000 €	24 000 €	24 000 €	- Coworking / salles de réunion pépinière	65 000 €	66 184 €	70 000 €	75 000 €	81 000 €
- Fluides (eau, edf, gdf)	3 000 €	4 875 €	2 500 €	2 500 €	3 500 €	- Subventions	7 000 €	13 888 €	10 000 €	10 000 €	17 500 €
- Nettoyage	30 000 €	29 501 €	35 000 €	45 000 €	60 000 €	- Laval Agglomération pépinière	91 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €	91 000 €
- Leasing et maintenance (contrats récurrents)	30 000 €	31 725 €	31 000 €	35 000 €	35 000 €						
- Télécoms / Internet	32 000 €	33 714 €	35 000 €	36 000 €	38 000 €						
- Consommables	23 000 €	19 348 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €						
- Petits Travaux	14 000 €	10 743 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €						
- Petits Investissements (non amortis)	6 000 €	767 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €						
- Divers (assurance etc...)	4 000 €	3 634 €	4 000 €	4 000 €	5 000 €						
- Provisions et pertes	8 000 €	5 077 €	8 500 €	8 500 €	5 000 €						
- Amortissements	3 000 €	48 830 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €						
- Prorata de TVA non déductible pépinière	5 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €						
- Charges incluses dans fonctionnement L M T	7 000 €	5 741 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €						
	-28 500 €	-30 264 €	-29 500 €	-34 500 €	-36 500 €						
Sous-total pépinière	164 500 €	186 467 €	172 500 €	177 500 €	191 000 €	Sous-total pépinière	164 500 €	214 560 €	172 500 €	177 500 €	191 000 €
Animation des filières						Animation des filières					
Filière numérique (dont AT-Virtual/DIVA/4HCREAT/VIDEOMUSE/CODIL)						Filière numérique (AT-VIRTUAL/DIVA/4HCREAT/VIDEOMUSE/CODIL)					
- Salaires	157 900 €	146 941 €	150 000 €	170 000 €	170 000 €	- Subvention Europe	139 300 €	64 124 €	110 000 €	170 000 €	176 000 €
- Frais de fonctionnement/prestations	38 000 €	44 411 €	5 000 €	57 000 €	45 000 €	- Subvention Conseil Régional	27 000 €	47 000 €	27 000 €	27 000 €	39 000 €
- Frais organisation West Data Festival			50 000 €	50 000 €	30 000 €	- Subvention Laval Agglo	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
- Frais Frenchtech				20 000 €	20 000 €	- Recettes West Data Festival		23 483 €	33 000 €	33 000 €	40 000 €
						- Recettes Frenchtech					20 000 €
Filière agroalimentaire-environnement (Icare4Farms/CEIBOOST)						Filière agroalimentaire (Icare4Farms/CEIBOOST)					
- Salaires	120 000 €	107 777 €	100 000 €	100 000 €	37 000 €	- Subvention Europe	90 600 €	104 739 €	70 000 €	84 000 €	45 000 €
- Prestations	31 000 €	31 318 €	25 000 €	27 000 €	17 000 €	- Subvention Conseil Régional	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	4 000 €
- Frais						- Subvention Laval Agglo	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	5 000 €
Action Projets Collaboratifs Labos SLESRI						Action Projets Collaboratifs Labos SLESRI					
- Salaires	20 000 €	19 723 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	- Subvention Laval Agglo	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Rencontres de l'Innovation (Inov'dia)						- Subvention CDES	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
- Salaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- Subvention Région					
- Autres frais	0 €	47 €	0 €	0 €	0 €	- Autre subvention					
Organisation d'événements (Congrès RETIS/LMT25 ans)						- Subvention Laval Agglo					
- Autres frais	0 €	33 703 €	0 €	0 €	0 €	- Recettes		5 301 €			
Sous-total Animation des filières	368 900 €	383 921 €	350 000 €	424 000 €	389 000 €	Sous-total Animation des filières	368 900 €	354 647 €	350 000 €	424 000 €	389 000 €
Soutien à la création d'entreprises innovantes						Soutien à la création d'entreprises innovantes					
Pré-incubation (Visa, Idenergie)						Pré-incubation (Visa, Idenergie)					
- Salaires	125 000 €	60 707 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	- Subventions					
- Prestations	10 000 €	20 500 €	20 500 €	20 000 €	20 000 €	- Laval Agglomération	56 000 €	50 000 €	40 000 €	40 000 €	36 500 €
- Frais	4 000 €	231 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	- Conseil Départemental		18 177 €	52 500 €	52 500 €	70 000 €
- Communications/événements	4 000 €	1 950 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	- FEDER	0 €	10 000 €	48 000 €	48 000 €	35 000 €
- Prix						- Conseil Régional	64 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
						- Sponsors	23 500 €	8 235 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Internationalisation des jeunes entrepreneurs (Erasmus)						Internationalisation des jeunes entrepreneurs (Erasmus)					
- Salaires	4 500 €	17 026 €	15 000 €	15 000 €	8 000 €	- Subvention Europe	11 500 €	17 313 €	32 000 €	32 000 €	17 000 €
- Prestations	7 000 €	11 785 €	16 000 €	16 000 €	10 000 €	- Laval Agglomération					
- Frais	500 €	49 €	2 000 €	2 000 €	1 500 €	- Subvention Conseil Régional					
Sous-total Ante-création	155 000 €	91 747 €	180 500 €	180 500 €	166 500 €	Sous-total Pré-incubation (g)	155 000 €	103 725 €	180 500 €	180 500 €	166 500 €
Incubateur						Incubateur					
- Salaires	140 000 €	119 349 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	- Subventions					
- Prestations / accompagnement	110 000 €	119 286 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	- Laval Agglomération	76 000 €	76 000 €	76 000 €	76 000 €	80 000 €
- Frais	37 000 €	18 737 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	- Conseil Départemental					
- Communication		670 €	5 000 €	5 000 €		- Conseil Régional	121 000 €	121 000 €	121 000 €	87 400 €	91 400 €
- Exceptionnel						- FEDER	0 €	69 613 €	52 500 €	102 100 €	70 000 €
- Investissement						- Charges remboursées	8 000 €	11 281 €			
- Engagements sur subventions octroyées (Fonds dédiés)		12 143 €				- Reprise Engagements sur subventions octroyées (Fonds dédiés)	96 000 €	0 €	16 000 €		23 600 €
Sous-total Lancement	287 000 €	270 185 €	270 000 €	270 000 €	265 000 €	Sous-total Incubateur (h)	301 000 €	277 894 €	265 500 €	265 000 €	265 000 €
Post-incubateur (CEEL, Village by CA)						Post-incubateur (CEEL, Village by CA)					
- Salaires	25 000 €	40 083 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	- Subventions					
- Prestations	13 000 €	4 348 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	- Conseil Régional	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	8 000 €
- Frais						- Laval Agglomération	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	8 000 €
Sous-total Croissance	38 000 €	44 431 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	- FEDER	0 €	12 722 €	10 500 €	10 500 €	14 000 €
Sous-total Soutien à la Création d'entreprises innovantes	480 000 €	406 384 €	480 500 €	480 500 €	461 500 €	Sous-total Post-incubateur (i)	24 000 €	26 722 €	34 500 €	34 500 €	30 000 €
Soutien à l'innovation dans les PME						Soutien à l'innovation dans les PME					
Soutien Projets collaboratifs (CIR/PI)						Soutien Projets collaboratifs (CIR/PI)					
- Salaires	30 000 €	36 265 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	- Subvention Europe					
- Prestations						- Contributions entreprises	2 000 €				
- Frais	2 000 €	400 €	1 000 €	1 000 €	500 €	- Subvention Conseil Régional	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Démarche Innovation dans les PME (Apollo+Challenges+SelanC+divers+DIVA)						Démarche Innovation dans les PME (Apollo+Challenges+SelanC+divers)					
- Salaires	150 000 €	111 578 €	170 000 €	170 000 €	170 000 €	- Subvention Etat	60 000 €	56 557 €	50 000 €	50 000 €	

Attentes/Objectifs Région	INDICATEURS	2024	Définitions
Favoriser la création d'entreprises innovantes	Porteurs de projets et entreprises en création		
	Nombre de nouveaux incubés	8 incubés + 20 factory	Nombre de nouveaux porteurs de projets ou de nouvelles très jeunes entreprises incubés ou suivant une factory* (ayant été validé par le comité d'incubation ou un jury) dans l'année. *Factory = prog d'accélération sur 6 mois
	<i>dont nb de nouveaux projets issus de la recherche</i>	1	1 membre clef de l'équipe travaille dans un labo ou convention avec un labo
	Nombre d'incubés en portefeuille	30 incubés+ 15 factory	Nombre de porteurs de projets ou de très jeunes entreprises incubés ou suivant une factory (ayant été validé par le comité d'incubation ou un jury) en portefeuille.
	<i>dont nb de projets issus de la recherche</i>	2	1 membre clef de l'équipe travaille dans un labo ou convention avec un labo
	Nombre de nouvelles entreprises créées dans l'année	8	
	Fonds levés (capitaux propres et dettes) dans l'année par les entreprises accompagnées	1 M€	Total des fonds levés (equity et bas de bilan) dans l'année par les entreprises accompagnées en incubation/factory
	Taux de survie à 5 ans	70%	Cohorte pour cet indicateur : Entreprises créées en N-5
		9	Ajouter un indicateur pour comptabiliser les entreprises dont le centre de décision est resté en PdL
Données emploi des entreprises créées (à 5 ans)	60	Nombre de personnels y compris les fondateurs (cumulés sur toutes les jeunes entreprises accompagnées en incubation/factory) à faire lors de l'appel à 5 ans	
	50	dont ceux basés en Pays de la Loire	
Développer le nombre d'entreprises établies menant	Entreprises établies (TPE, PME, ETI, GE). Projets d'innovation		Plutôt que Grands Comptes, écrire Grandes Entreprises ou GE

des projets d'innovation	Nombre d'entreprises rencontrées (entre 1 et 5 rendez-vous)	30	Nombre d'entreprises (terme générique englobant toutes les formes juridiques ayant une activité économique et donc notamment les associations) rencontrées individuellement, pour lesquelles nous avons pu répondre ponctuellement à un besoin mais qui ne nécessitent pas la signature d'une convention. Entre 1 et 5 rendez-vous
	Nombre d'entreprises ayant suivi un des programmes d'accompagnement individuel	20	Nombre d'entreprises (terme générique ...) (<u>hors jeunes entreprises déjà comptées</u>) ayant suivi un des programmes d'accompagnement individuel et donc signé un contrat, une convention, payé une facture, une cotisation, etc... Les accompagnements peuvent varier entre quelques jours et quelques mois suivant les programmes.
		10	Dont nombre de nouvelles entreprises ayant suivi un des programmes d'accompagnement individuel
CIR	Montant de CIR (Crédit Impôt Recherche) obtenu par les entreprises rencontrées (2 rdv au moins) par le référent et/ou accompagnées par la technopole	?	Montant déposé en N+1 après accompagnement
Diversifier les sources de financement	Effet de levier financier (sub région/budget total)	24	budget total = pour l'activité de la technopole hors pépinière
	Part de financement privé	18	Part de financement privé sur budget pris en compte ci-dessus

Intégrer progressivement la Transition écologique dans l'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises	Indicateur qualitatif - Actions mises en place pour prendre en compte la dimension transition écologique / impacts environnementaux des projets		évolution dans les accompagnements : Année 2023 : description des actions prévues pour la prise en compte de l'écologie dans l'accompagnement avec proposition d'indicateurs pour l'année 2024
Données supplémentaires	Masse salariale	864	Masse salariale
	Nombre ETP	17	Nombre ETP de la technopole